

PRÉFECTURE DE LA CREUSE

Bureau des Procédures Environnementales

COMMUNE DE MANSAT-LA-COURRIERE

**REGISTRE
D'ENQUETE PUBLIQUE**

1/2

- Installations classées pour la protection de l'environnement
- Déclaration d'utilité publique et/ou parcellaire
- Dossier loi sur l'eau
- Permis de construire
- Autre :

**Relatif à un projet de parc éolien sur le territoire de la
commune de Mansat-la-Courrière**

Objet de l'enquête :

demande d'autorisation environnementale relative à un projet de parc éolien sur le territoire de la commune de Mansat-la-Courrière

Arrêté d'ouverture d'enquête : du 5 octobre 2022

Commissaire-enquêteur ou commission d'enquête :

M. Dominique BERGOT, président de la commission d'enquête

Mme Odile LABAS-BERTHOLET, membre de la commission d'enquête

M. Jean BENOIT, membre de la commission d'enquête

Durée de l'enquête : 34 jours

du : mercredi 2 novembre 2022 à 14h00

au : lundi 5 décembre 2022 à 12h00

siège de l'enquête : Mairie de Mansat-la-Courrière

Réception du public par le commissaire-enquêteur ou membre de la commission :

Mairie de Mansat-la-Courrière :

- le mercredi 2 novembre 2022 de 14 h à 18 h
 - le lundi 7 novembre 2022 de 9 h à 12 h
 - le mercredi 16 novembre 2022 de 14 h à 18 h
 - le samedi 19 novembre 2022 de 9 h à 12 h
 - le mercredi 23 novembre 2022 de 14 h à 18 h
 - le lundi 28 novembre 2022 de 9 h à 12 h
 - et le lundi 5 décembre 2022 de 9 h à 12 h
-

Registre d'enquête comportant _____ feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire-enquêteur / Président de la commission d'enquête destiné à recevoir les observations du public ; ces dernières peuvent aussi être adressées par écrit au nom du commissaire enquêteur / Président de la commission d'enquête à la mairie siège de l'enquête

Page 74. 4.1 où était le mat de mesure ?

OBSERVATIONS DU PUBLIC

① Je m'oppose à ce projet parc éolien car en Creuse nous disposons du barrage de Vassivière en "ENERGIE VERTE". Nous sommes classifiés en catégorie 5 au niveau des vents, ce qui veut dire que nous n'avons aucune cohérence en matière de productivité. Nous sommes dans le PNR, qui de toutes évidences n'a pas vocation à respecter la nature et l'environnement puisque favorable au déboisement.

Le recensement des oiseaux, chèvres souris, batraciens, ... fourni par le promoteur, sous estime les effectifs. En Creuse nous avons toujours eu des moulins à eau et pas à vent.

Pour mes "amis les chasseurs" je rappelle qu'on ne peut chasser ni dans, ni aux abords d'un parc éolien. Mes voisins propriétaires de gîtes ont vendu à cause de cette MENACE.

Florence VERHEYEN

Impassons... sarti...

Le Palais

23250 THAURON

② j'habite au dbont de Brassebo où il y a déjà le projet d'un parc éolien auquel je m'étais déjà opposée en raison de points de vue écologiques. Et savoir le passage d'oiseaux migrateurs, la déforestation, les ondes négatives sur l'humain et sûrement les animaux et l'inadéquation avec notre climat qui est non venteuse. Alors comment vont elles

OBSERVATIONS DU PUBLIC

fournir de l'énergie sans vent. De plus
si les éoliennes s'avèrent improductives
qui doit les démonter et remettre la
forêt en état.

Sabienne Saoli
Le Mont de Tramset
23250 Chauzon

M. DEVAUTOUR - La Courrière

3

S'oppose au projet pour les raisons suivantes :

- + Les biens immobiliers vont perdre de la valeur (25 à 30%)
- + Il existe des espèces de chauves-souris et d'oiseaux (faucons pèlerins) qui nichent sur le site ou à proximité (au bord du Thaurion)
- + Le projet est situé sur un axe de migration, les grues se posent dans les usineries ou conteneurs, lors de la montée et lors de la descente.
- + Du point de vue visuel, depuis la sortie du bourg en direction de Bourgenneuf, plusieurs faux éoliens seront visibles : Mont de Tramset / Soubrehan / Faux Nozard
- + Les nuisances sonores pourraient être importantes, surtout si les faux éoliens sont « débridés » comme cela a été annoncé
- + Il y a un risque de perte du tourisme sur le secteur. Par exemple, à Quinson, une maison construite devait être vendue - la vente a été annulée en raison du projet éolien.

Thauron le 17/11/2022.

4

Je m'interroge sur les points suivants :

Le vent

-Pourquoi ENCIS n'a pas installé un mat de mesure du vent avant et au moment de la réalisation de l'étude afin de pouvoir disposer et être en capacité de fournir des données réalistes ?

-Contrairement à ce que soutient le promoteur le mat de mesure n'est pas resté en place 2 ans mais 14 mois au maximum. La production des relevés ou les factures de location du mat pourront permettre d'apprécier le temps de présence des appareils de mesures.

-Comment une aberration de ce type a pu avoir lieu de la part d'une entreprise certifiée OPQIBI n° certificat 17 04 3445 ?

Le cas de la bibliographie utilisée pour la réalisation de l'étude

--La bibliographie utilisée par le concepteur du projet date de plus de 10 ans au minimum. Pourtant les enjeux et les études ont évolué et pas forcément de manière positive. L'opinion de la population et de certains dirigeants politiques ayant en charge des régions, comme Mr Xavier BERTRAND, président de la région des hauts de France s'opposent à l'implantation de nouveaux parcs éolien. Il en est de même dans la région Poitou -Charentes.

--Les études menées depuis ces dernières années sur l'impact concernant les animaux ou les populations ont évolué. L'acceptation de ce type de projet n'est plus aussi unanime qu'auparavant, et la science a montré les effets négatifs et nocifs des éoliennes.

--Les pays leader 10 ans en arrière ont effectué un virage à 180 degrés en ce qui concerne cette énergie. L'Allemagne ne subventionne plus les parcs éolien, ils n'ont pas produits l'électricité espérée. A ce jour faute de financement public et faillite provoquée des promoteurs les engins restent à l'abandon et se dégradent provoquant des pollutions néfastes pour l'environnement. Il en est de même en Espagne ou encore au USA où des centaines de machines n'ayant pas 10 ans de fonctionnement tombent en lambeaux. Internet regorge d'exemples de ce type. D'ailleurs l'Allemagne a remis en service ses centrales à charbon pour palier à l'éolien et relance ses centrales nucléaires en abandonnant l'éolien.

Ce sont les mêmes promoteurs qui après avoir saccagé ces pays arrivent en France pour faire la même chose.

Information de la population

-Pourquoi tant « d'opacité » de la part du promoteur envers la population ?

-Pourquoi la population a été écartée alors que le projet est initié depuis 2013 ?

-Pourquoi aucun commentaire ne figure dans l'étude alors que les propos des personnes interrogées ont été consignés par écrit lors de cette enquête exploratoire ?

-Pourquoi avoir rencontré 6 personnes alors que 7 avis de profil sociaux professionnels ont été recueillis, pourquoi une différence de 1, étrange ?

-Qu'on dit les gens mentionnés lors de ces discussions longues de 20 à 60 minutes ? Il serait curieux de connaître la teneur des entretiens.

-Les deux communes ont une population supérieure à 6 personnes, pourquoi ne pas avoir le temps de venir dans chaque lieu dit ou sillonner les routes plusieurs jours pour rencontrer la population locale ?

- Quel est l'intérêt de minimiser cet aspect, sinon de ne pas l'ébruiter et de le minimiser ? Et cela avec la l'aide des membres des deux conseils municipaux. Certains sont trop proches des promoteurs,
- Pourquoi il n'y a pas eu de concertation et de réunion d'information avec la population ?

la perte immobilière.

- L'implantation d'un parc engendre une perte financière des biens bâtis, plus l'habitation est proche plus elle perd en valeur. Aujourd'hui les notaires lorsqu'ils rédigent des actes de ventes ou d'estimation portent mention de la perte financière que génère l'implantation d'éoliennes.
- Le patrimoine acquis pour certains sur plusieurs dizaines d'années de travail afin de laisser une valeur ajoutée à leurs enfants perd dès la construction une grande partie de sa valeur, qui va compenser ?

QUESTION:

- Comment peut-on laisser une entreprise et quelques résidents financièrement bénéficiaires faire en sorte que l'implantation de l'éolienne (et du parc dans sa globalité) aboutisse à la perte de la valeur du patrimoine immobilier de tous ?

Animaux

- L'étude ne donne aucun détails ou informations concernant le dispositif de bridage des éoliennes lors des migrations ou de l'approche des animaux représentatifs de l'avifaune. Quel est le dispositif mécanique et ou informatique de reconnaissance ou d'approche permettant à l'éolienne de stopper la rotation des pales ou de brider le rotor, rien n'est dit, qu'en est il ?

- Il est dit qu'un contrôle sera fait par un spécialiste après la mise en service éventuelle, si le taux de mortalité est catastrophique, que fait on on laisse les animaux se faire broyer même si ils sont protégés ou le démontage des éoliennes est ordonné ? Rien n'est dit a ce sujet.

- Le comptage des grues qui passent 4 fois par an au dessus du Mont de Transet se résume à 6 individus d'après ENCIS !! Tous les ans se sont des milliers d'individus qui passent au dessus du site. Pourquoi minimiser le volume de ces volatiles volant eux aussi à basse altitude ?

Le cas du photomontage :

- Le photomontage réalisé par ENCIS doit permettre à quiconque de pouvoir se faire une idée précise sur l'implantation et l'impact visuel du projet éolien sur les communes concernées.

- Ce dossier doit également être clair et concis concernant la perception visuelle d'un habitant au sujet de l'encombrement, l'implantation et de la pollution visuelle des machines par rapport à son environnement et cadre de vie.

- C'est pour cela que le dit photomontage explique dans son préambule que les clichés pris doivent faire l'objet d'une méthode fondée, précise et rigoureuse pour illustrer la perception du projet.

Hors il appert qu'au travers des 36 clichés réalisés et présentés dans ce document, il ressort principalement qu'au minimum 19 d'entre eux, soit 68,5.% ne permettent pas de se faire une idée précise et visuelle des aérogénérateurs. Les clichés sont pris soit dans des lieux qui ne



sont pas en adéquation à la situation géographique du site ou qui ne permettront jamais de voir les machines des faits de la géographie (montagne, vallée, bâtiments, etc.)

--On peut même se poser la question à savoir si cela n'est pas fait exprès afin de minimiser l'impact visuel du projet à travers ces photographie sur les habitants et dans la grille d'évaluation d'impact.

--Cela est en totale opposition par rapport à ce qui est énoncé dans le préambule du prestataire et encore moins dans la méthodologie avancée en page 9.

--De plus c'est la société porteuse du projet NEOEN, qui s'est chargée de réaliser et de fournir les clichés à ENCIS . On ne peut pas faire mieux pour minimiser l'impact au lieu de monter la vraie réalité de la perception des aérogénérateurs.

--Enfin, en reprenant la méthodologie au sujet de la réalisation des vues réalistes (page 9) , une photo sur format A3 à 24 cm des yeux ne permet pas d'avoir un avis « réaliste ».

QUESTIONS :

-Pourquoi avoir choisir des lieux aussi mal placés ou peu judicieux pour réaliser le photomontage ?

-La société NEOEN ne cherche t elle pas à minimiser l'impact de son projet sur le site emblématique du Mont de Transet et/ou tenter de tromper les habitants sur la réalité du gigantisme de et des éoliennes ?

-Une demande de l'administration ne serait elle pas inopportune quant à la réalisation de nouveaux clichés et d'un dossier digne de ce nom par un organisme indépendant et non pas financé par le donneur d'ordre ?

Architecte des bâtiments de France ,

Un avis technique négatif sur le projet ressort du courrier de l'architecte des Bâtiments de France M. CHEVALIER Ce dernier émet un avis defavorable sur le projet pour

a---les édifices protégés des communes de PONTARION , SOUBREBOST et BOURGANEUF au titre des Bâtiments de France sont trop proches du projet d'implantation

b---la proximité de bourgs et de villages (Bourganeuf, Pontarion et Soubrebost)doit donner à réfléchir ;

c---le relief tourmenté du Mont de Transet ne permet pas une intégration paysagère des éoliennes du fait de leur hauteur qui les rendra visibles de très loin ;

d---leur implantation sera pénalisante pour le vaste espace naturel au regard d'un faible potentiel de développement éolien ; notamment envers le site inscrit de la vallée du Thaurion ;

e---que l'implantation du parc est située dans un secteur de potentiel éolien très éloigné du secteur nord ouest, plus favorable au développement de ce type de projet .

-Rejet des éoliennes par la population. :

-Contrairement à ce qu'affirme le promoteur en se basant sur des études datant de plus de 10 ans, la population local n'est plus favorable à l'implantation de ces projets industriels. En effet sur les deux communes où seront implantés les 6 machines dont E3, cela fait débat.

- Aujourd'hui les seuls pour, sont ceux qui ont un intérêt financier dans la réalisation du projet. Les autres qui sont contre, estiment qu'il n'y a pas eu de concertation, que cela portera atteinte à leur cadre de vie et à la biodiversité, sans compter les nuisances sonores et visuelles.

Divers :

---Pourquoi refaire une demande d'implantation de E3 en la déplaçant de 50 mètres, les projections de glace, de pale ou morceaux de l'éolienne parviendront quand me sur la route.

---Pourquoi, une fois de plus , l'aspect incendie est-il aussi bâclé ou minimisé. Les conclusions de la première enquête publique avaient pourtant conclues à un risque d'embrasement important du fait de l'implantation d'une éolienne à cet endroit. Le climat change et les périodes d'intenses sécheresses augmentent aussi créant tout les facteurs initiateurs de feux de forêts. Les deux casernes les plus proches ne pourront maîtriser immédiatement du fait du nombres d'engins insuffisant et de la faible capacité de la cuve de 240M3. Encore un point bâclé.

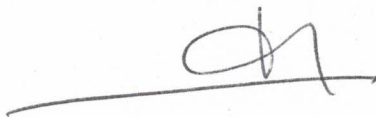
En cas de destruction par incendie de l'éolienne, les huiles et autres produits chimiques liquides se rependront dans la terre puis dans les cours d'eau. Je possède un étang dont le cours d'eau qui l'alimente passe à proximité que se passera t-il en cas de pollution par hydrocarbures ?


Enfin le promoteur oublie deux points :

Le premier qui mentionne un avis défavorable des commissaires enquêteurs pour la première enquête publique.

Le deuxième : La décision d'autorisation de la préfecture de la Creuse pour les 5 autres machines qui fait l'objet d'un recours administratif auprès de la Cour d'Appel Administrative de Bordeaux dont la décision n'est toujours rendue.

Je suis contre ce projet.

L. Demarly


5 feuilles 

Creuse → L'actualité

EVOLIS 23

Un Noël sans coquilles, c'est pas la mer à boire !



DÉCHETS. Les huîtres dans des bacs spécifiques. PHOTO: BÉ...

Une opération de récupération des coquilles d'huîtres et autres coquillages est de nouveau organisée par Evolis 23.

Cette année, les habitants du territoire d'Evolis 23 peuvent à nouveau valoriser leurs coquilles tout en allégeant leurs poubelles !

En effet, en cette période de fêtes, Evolis 23 récupère les coquilles d'huîtres et autres coquillages.

Durant trois semaines, du 22 décembre au 8 janvier inclus, des bacs spécifiques sont disposés sur toutes les déchèteries d'Evolis 23.

Sont acceptées uniquement les coquilles vides

broyées et mélangées avec le broyat de déchets verts pour être valorisées en compostage auprès d'un agriculteur partenaire.

Coquilles acceptées. Huîtres, moules, saint-jacques, bulots, bigorneaux, escarots...

Tout autre déchet sera refusé dans le cadre de cette opération, et en particulier : éléments plastiques et emballages, les films, les bourriches, les cellules plastiques pour emballer les bourriches, les sachets de serviettes désinfectantes, les rinçes-doigts, les étiquettes.

Les déchèteries d'Evolis 23 sont accessibles sur présentation de la car-

Le Parc naturel régional de Millevaches a voté sa stratégie sur les énergies renouvelables. Inscrit dans une démarche de territoire à énergie positive, il ne soutiendra cependant aucun projet éolien sur ses 124 communes.

La Charte de Parc 2018-2033 prévoyait que le Parc naturel régional (PNR) de Millevaches en Limousin devienne un territoire à énergie positive (TEPOS). Le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du PNR l'a voulu et il l'a fait, comme en témoigne cette résolution adoptée dernièrement dans le cadre de ses programmes Energie-Climat (70 voix pour, une contre, deux abstentions).

Quel objectif ?

Un territoire à énergie positive vise à minima l'équilibre énergétique entre les consommations et les productions d'énergies renouvelables. Pour équilibrer l'ensemble des Communes et communes adhérentes, le Syndicat se fixe

ÉNERGIE RENOUVELABLE ■ Le Parc de Millevaches a voté sa stratégie

Pas d'éoliennes pour le PNR

tation menées ces derniers mois ont permis d'aboutir à des principes et des objectifs par types d'énergies renouvelables, liés aux ambitions et possibilités du territoire du Parc. Cette méthode prend en compte les potentiels, les enjeux patrimoniaux, paysagers, environnementaux et socio-économiques pour chaque énergie et propose des orientations.

Une feuille de route à venir

La stratégie détaillée sera bientôt disponible sur le site internet du Parc, avec déclinaison dans les prochains mois d'une feuille de route afin de mettre en œuvre les forces (Parc, partenaires et collectivités membres) nécessaires à l'atteinte des objectifs fixés.

Mais d'ores et déjà, le PNR, dont la décision sur l'éolien était attendue, se positionne dans cette stratégie en affirmant qu'aucun projet d'implantation d'éoliennes ne sera soutenu sur son territoi-



ÉOLIENNES. Celles de Peyrelevoque seront les seules du PNR Millevaches.

l'efficacité énergétiques et en utilisant les énergies renouvelables locales.

Quels moyens ?

Les énergies renouvelables locales, c'est bien sur ce point que le PNR s'est positionné, conscient que son territoire dispose d'un potentiel de production important, bien soutenu maximum les aspects na-

ritoire. « Il y a beaucoup de projets à l'étude, cons-tate un responsable du PNR, dont il convient de définir la stratégie dans le cadre des projets du Parc. Les potentiels porteurs de projets de qualité seront donc accompagnés, tout autant qu'ils respectent au maximum les aspects na-

OBSERVATIONS DU PUBLIC

5

L'association ADTVD dépose une contribution écrite
(en annexe du présent registre)

Florence VERHEZEN

6

J'habite le lieu dit Le Palais commune de Thauron. J'ai une ferme BIO qui a permis de redevelopper la biodiversité et pour cette raison, entre autres, je m'oppose à ce projet de parc éolien.

Nombre d'espèces n'ont pas été recensées dans l'enquête environnementale financée par le promoteur.

Cette éolienne, même après avoir été décalée de 50 m reste dangereuse pour la population. Les promoteurs s'étaient divertis de dire que "nous n'étions pas à un ou deux paysans près", c'est inacceptable de montrer autant de légèreté sur la vie humaine, mais aussi animale et végétale.

Cette éolienne est l'arbre qui cache la forêt. Il n'existe pas de projet éolien juste pour une éolienne.

Une éolienne, c'est un projet totalement inutile.

Je m'oppose à la globalité des 5+1 car l'une des éoliennes se trouve être implantée proche du périmètre

du captage d'eau de source qui alimente en eau potable

le village de Quinsat. Les adjuvants mis dans le ciment, les retardateurs, sont hautement toxiques et se désagrègent en milieu humide et donc, polluera pour ne pas dire empoisonnera l'eau potable du village mais aussi

polluera cette zone du PNR et par conséquent Natura 2000.

NON A LA MISE EN DANGER DE LA VIE D'AUTRUI,
QUE CE SOIT PAR PROJECTION OU PAR EMPOISONNEMENT DE L'EAU
POTABLE DU VILLAGE DE QUINSAT.

OBSERVATIONS DU PUBLIC

Nombreux oubliés... absence de gîtes... que ce soit proche du parc des lions ou village du mont de Transet.

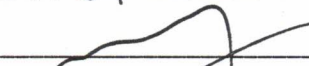
En Creuse nous avons toujours eu des moulins à eau. Nous sommes en catégorie 5 au niveau des vents ce qui veut dire déplorable.

Les éoliennes n'ont rien à faire en Creuse ou ailleurs.

En Creuse nous avons Vassivière et son barrage pour nous fournir en "énergie verte".

Expliquez moi pourquoi la Dordogne qui a un couloir de vent supérieur à la Creuse, n'est pas envahie d'éoliennes ?

(7) Inutile de développer les innombrables arguments qui désqualifient ce projet monstrueux, qui va défigurer l'un des plus beaux paysages de la Creuse. Je renvoie en mémoire déposé par notre association (MDTVI). Une fois encore, c'est NON au projet de Neesen. Philippe MOREAU, Président de Mont de Transet Vent Debout Thouzon



(8) Les éoliennes sont dangereuses pour les oiseaux, diurnes et nocturnes, ses moche dans le paysage. dans un parc national. elles font chuter les prix des maisons, Breycourt pas très productive, beaucoup. Eau Mouins Eau galènes du Bas 13h40 Mousat la Creuse.

OBSERVATIONS DU PUBLIC

9) M & Mme MAITE

+ document joint

4 le Palais

23250 THAURON

Notre gîte meublé tourisme 4 étoiles ne figure pas sur l'étude NEOEN ! cf (Tableau 23 : Hébergement touristique. Carte 44 p 9113).

Nous sommes Sandrine & Jonathan MAITE, nous avons acheté à Thauron, N°4 lieu dit le Palais le 21 juin 2022, une propriété de 3 hectares sur laquelle existait un gîte haut de gamme de capacité 14 personnes.

Venant de la ville et souhaitant continuer à exploiter ce gîte dans le bien-être et les bienfaits de la nature sauvage, nous sommes tombés amoureux du calme et des paysages bucoliques dépourvus d'indices industriels.

Rassurés chez la Notaire d'Aubusson lors de l'achat du bien par un courrier officiel de la mairie de Thauron (ci-joint) attestant sur l'honneur qu'aucun ouvrages publics ou privés ne sont envisagés dans l'environnement de l'immeuble... Alors nous achetons!

Notre gîte enregistré aujourd'hui des booking pour stage méditation et yoga, aujourd'hui nous lisons que le syndrome éblen a été reconnu par la justice et que les nuisances sont impactantes dès que les vents augmentent. Que dire des nuisances visuelles qui sont redhibitoires? cf photomontage p 63 E3 (23).

Notre gîte rural, va se trouver dans une zone industrielle et son prix se verra fortement dévalué, si clients nous trouvent.

Nous nous battrons pour ne pas que cela se fasse jusqu'au bout.

Sandrine & Jonathan
MAITE

OBSERVATIONS DU PUBLIC

10

Gâchis financier, intérêts d'une microminorité, élus peu vertueux ou en manque de réflexion.
Voilà le résumé d'une politique énergétique désastreuse menée par le pouvoir de Paris.

Trouver des milliards pour subventionner des promoteurs éoliens et nous dire qu'il n'y a pas d'argent pour sauver l'Hopital, cela montre bien le peu d'intérêt pour les citoyens qui sont les banques malgré eux de ces opérations malveillantes. Je suis totalement contre toutes opérations éoliennes de ce type sur l'ensemble du territoire.

Concertation, partage et responsabilisation des citoyens seraient sans doute plus significative et de moindre coût à l'évolution de la France vers une indépendance énergétique.

En conclusion, j'ai un avis défavorable à ce projet.

Mark Dendler

11

Arrêtons le massacre! Qui est l'habitat groupé et massif. Finançons ces projets pour les citoyens et non pas pour des financiers venus d'ailleurs qui démolissent le territoire.

Anne Sommerayn

OBSERVATIONS DU PUBLIC

11 m a la transformation de paysages magnifiques
 en vaste zone industrielle.

12

Carte deimplantation nouvelle Aumontaine
 Aucune école implantée sur l'ancienne
 région, 350 Procs en creux !!!

De plus nous sommes en danger de la
 vie d'autre. Et de si grande sur Aumontaine
 en une école de 190 m de hauteur a une
 plate sur une au sol (1210 m) avec
 projection de débris sur une route départementale
 située c. 50 m !!!

J. Luc Méchin

Association ADEV de défense des cours et Vallées

M. GUETAT, sec. général.

Le positionnement d'aerogenerateurs dans des zones boisées et boisées
 est une aberration pour un intérêt trivial.

Nous insistons pour que des distances de sécurité soit beaucoup plus
 grandes, pour la protection des riverains qui empruntent les chemins et routes
 départementales, et pour réduire les risques d'incendie de forêt. (voir point n° 1
 ADEV)

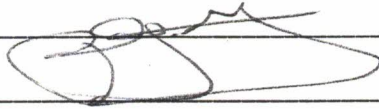
De nombreux arguments généraux sont particulièrement valables pour le
 site comme pour l'éolienne E3. Ils n'ont aucune utilité pour
 l'approvisionnement de la Creuse qui remplit déjà tous les critères recherchés.
 Nous fournissons les informations collectées pour le schéma départemental de EPR
 en pièces jointes n° 2 ADEV.

Il se confirme que tous les communes communauté de Commerce, conseil

OBSERVATIONS DU PUBLIC

départementaux regrettant d'avoir accepté la présence de ces engins.
 Il est indispensable que le département de la Creuse refuse définitivement
 l'installation de son territoire, indispensable plus d'une artificialisation
 massive d'une région touristique et aujourd'hui très séduisante pour les
 populations extérieures.

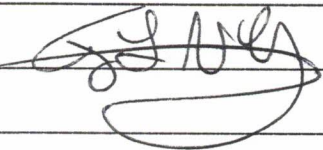
L'ADEV s'oppose totalement à ce projet.



Philippe Guetat, 14 Grande Rue, 23350 Genouillac

Gîte de Transet - non référencé par NEON:

(14) Possédant un logement à destination
 touristique au bout de Transet
 je m'oppose à la nuisance d'une
 éolienne si proche du logement.
 Ce qui m'obligerait à arrêter
 cette activité touristique.



Odienne Zaoli
 Le bout de Transet
 23250 Chauven

Flouence VERHEYEN.

(15) Bonne nouvelle pour nous, population dans l'opposition
 à ces projets de parc éolien qui reste malgré son
 déplacement dangereuse, le PNR & la ComTom SONT CONTRE.
 Comment peut on faire un parc éolien avec une
 seule éolienne. Quel gaspillage d'argent public

OBSERVATIONS DU PUBLIC

Je suis contre car les vents ne sont pas favorables.
Il n'y a pas de mesure de sécurité de lutte contre
les incendies. Ça n'a rien d'écologique, ni productif.

17 Je suis contre l'implantation d'éoliennes industrielles dans des
zones naturelles comme la Creuse. Ils polluent la vue, ils
polluent les nuits sombres avec leurs lumières clignotantes,
ils polluent le sol avec leurs énormes socles en béton. Ils
n'existe pas de plan adéquat pour le démantèlement après
la fin de vie. Les communes ne bénéficient pas
suffisamment des recettes. Il y a un doute sur les
rendements (trop peu de vent) etc.

ZANDUJET, MARTIN

16 Je suis contre l'implantation d'éoliennes
industrielles dans des zones naturelles
comme la Creuse. Ils polluent la vue, ils
polluent les nuits sombres avec leurs
lumières clignotantes, ils polluent le sol
avec leurs énormes piédestaux en béton.
Il n'existe pas de plan adéquat pour le
démantèlement après la fin de vie.
Les communautés ne bénéficient pas
suffisamment des recettes. Il y a un
doute sur les rendements (trop peu de
vent) etc.

Zandujet 5/12 2022
Abbaye du Palais.

ds

OBSERVATIONS DU PUBLIC

18 N. SOULAT dépose une contribution en annexe

19 N. DESROULIERE dépose une contribution en annexe

1 courrier recommandé est enregistré le 05/12/2022
à M. 50 (N. DUCLOS)

FEUILLET DE CLÔTURE

Article R123-18 du code de l'Environnement :

A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête est mis à disposition du commissaire enquêteur ou du président de la commission d'enquête et clos par lui. En cas de pluralité de lieux d'enquête, les registres sont transmis sans délai au commissaire enquêteur ou au président de la commission d'enquête et clos par lui. (...)

Les observations consignées au(x) registre(s) sont au nombre de : 19,

En outre, j'ai reçu 1 lettres ou notes écrites qui sont annexées au(x) présent(s) registre(s).

Autres pièces « pertinentes » parvenues après clôture de l'enquête

les pièces jointes sont annexées au présent registre

Le 5 Décembre 2022 à 12h00

le délai d'enquête étant expiré, je soussigné (e) BERGOT Dominique

déclare clos le(s) registre(s) qui a (ont) été mis à disposition du public pendant 33

jours consécutifs, soit du 02/11/2022 au 05/12/2022.

Le présent registre ainsi que les _____ pièces qui y sont annexées et le dossier d'enquête sont adressés par mes soins à la Préfecture de la Creuse – Bureau des procédures environnementales, le _____.

Signature du commissaire-enquêteur
ou Président de la commission

Ber